



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 MAI 2023**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents au Conseil Municipal : 39**

**En exercice : 39**

**Ayant pris part à la délibération : 38**

Mis en ligne le 01 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq du mois de mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents :** M. GACHON - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme LEHNERT - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. GACHET - Mme CONTICELLO

**Pouvoirs :**

M. PIQUET à Mme ROSADONI  
Mme DESCLOUX à Mme HAMOU-THERREY  
M. OULIE à Mme BERTHOLLAZ  
Mme CHAUVIN à M. MERSALI  
Mme CARUSO à Mme MICHEL  
M. MONDOLONI à Mme MORBELLI

**Absents :**

M. BORELLI

**Secrétaire de séance :** M. Malick SAHRAOUI

**TARIF DES DROITS DE PLACE – APPLICABLE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2023 AU 30 JUIN 2024 - CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ORGANISATION, LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE**

**N° Acte : 7.4**

Délibération n°23-85

Vu l'article L.1411-1 et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu les articles L.3121-1, L.3124-1, L.3126-1 et R.3126-1 du Code de la Commande Publique,  
Vu le projet de contrat de concession pour l'exploitation du service public des marchés forains d'approvisionnement de la Ville de Vitrolles, qui sera conclu avec la société LES FILS DE MADAME GERAUD à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour une durée de cinq ans,

Considérant la commission des services publics locaux qui s'est tenue le 16 février 2023, au cours de laquelle la question de la réactualisation du tarif des droits de place a été abordée, puis la rencontre en phase d'audition / négociation qui s'est tenue le 28 mars 2023 en présence des représentants de la société LES FILS DE MADAME GERAUD et de la Ville de Vitrolles,

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant que la Fédération Nationale des Marchés de France a été informée par courrier RAR le 19 avril 2023,

Conformément à l'article 22 du projet de contrat de concession, le tarif des droits de place payés par les forains à la société LES FILS DE MADAME GERAUD peut être majoré annuellement sur proposition de cette société, après information de la Fédération Nationale des Marchés de France et après vote du conseil municipal,

Une hausse de 10 % sera appliquée au tarif du mètre linéaire (H.T), pour l'ensemble des marchés Forains avec maintien des deux statuts "abonnés" ou "non abonnés".

Le tarif des droits de place sur la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 sera donc le suivant :

<b>Tarif du mètre linéaire (H.T.) pour l'ensemble des marchés forains</b>	<b>Du 01/07/2022 au 30/06/2023</b>	<b>Du 01/07/2023 au 30/06/2024</b>
Abonnés	1,91 euros	2,10 euros
Non Abonnés	2,52 euros	2,77 euros
Passagers	2,69 euros	"Passagers" deviennent des "non Abonnés" tarif à 2,77 euros

Les propositions de tarifs de droits de place doivent être approuvées annuellement par le conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 34 voix Pour et 4 Abstentions (FERAL Patrick / SAHUN Véronique / BOCCIA Hervé / ALLIOTTE Xavier)

1. APPROUVE le tarif des droits de place pour l'ensemble des marchés forains pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.

IMPUTE la recette au budget de fonctionnement de la Commune.

Le Secrétaire de Séance

**M. SAHRAOUI**



POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 31 mai 2023

P. le Maire et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**C. LANZARONE**

